

Rapport d'analyse Page 1 / 4
Edité le : 24/02/2023

MAIRIE D'ALEX

Chef-Lieu
74290 ALEX

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA23-2694		
Identification échantillon :	SLA2302-2779-1	Analyse demandée par :	ARS DD de HAUTE SAVOIE
Doc Adm Client :	ARS74		
UGE :	0140 - ALEX		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE D'ALEX		
Nom de l'installation :	COMMUNAL D'ALEX	Type : UDI	Code : 001502
PSV :	0000001756		
Point de surveillance :	BELOSSIER		
Localisation exacte :	Mme marterer robinet cuisine 1049 route de belossier		
Département/Commune :	74 / ALEX		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement : CP	Type de visite : D2	Type Analyse : D1D2	
Prélèvement :	Prélevé le 15/02/2023 à 13h11 Réceptionné le 15/02/2023 à 15h43		
	Identifié (Origine, Point, Nature), prélevé et mesuré sur le terrain par le client LIDAL : CHARVET THOMAS, selon son protocole et son matériel.		
	Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 15/02/2023 à 17h15

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h	0	mm/48h	Observation				
Mesures sur le terrain Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				

Doc Adm Client : ARS74

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Chlore total (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD				
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative			Acceptable	
pH sur le terrain	8.2	Unité pH	Electrochimie		6.5	9	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	7.5	°C	Méthode à la sonde			25	
Analyses microbiologiques							
Coliformes	<u>1</u>	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0 #
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Caractéristiques organoleptiques							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	275	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
pH	8.26	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de mesure du pH	20.1	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Turbidité	0.25	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2 #
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			0.10 #
Nitrites	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.50		#
Métaux							
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			200 #
COV : composés organiques volatils							
Solvants organohalogénés							
1,1,1,2-tétrachloroéthane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
1,2-dibromo 3-chloropropane	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Chloroprène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Chlorure de vinyle monomère	< 0.05	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020	0.5		#
Cis 1,3-dichloropropylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Trans 1,3-dichloropropylène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#

Doc Adm Client : ARS74

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acénaphène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Acénaphylène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(a)pyrène	< 0.003	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.010		#
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(ghi)peryène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Dibenzo(ah)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Indéno(123.cd) pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Naphtalène	< 0.02	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Phénanthrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			#
Somme 4 HAP (Benzo(b), Benzo(k) fluoranth., Benzo(ghi) peryl., Indeno pyrene)	< 0.012	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.100		
Somme 6 HAP (=somme 4 HAP + fluoranthene, benzo(a) pyrene)	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			
TEQ 15 HAP nd=0	0.00	ng/kg pc/j	GC/MS/MS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			
Dérivés du benzène							
Chlorobenzènes							
1,2-dichlorobenzène	< 0.5	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
1,3-dichlorobenzène	< 0.5	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
1,4-dichlorobenzène	< 0.5	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Chlorobenzène	< 0.25	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-020			#
Composés divers							
Divers							
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1		
Epichlorhydrine	< 0.10	µg/l	HS-TRAP/GC/MS	Meth. Interne PO-MO-027	0.1		#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres mesurés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres mesurés.

- Coliformes

SAVOIE LABO

Rapport d'analyse Page 4 / 4

Edité le : 24/02/2023

Identification échantillon : SLA2302-2779-1

Destinataire : MAIRIE D'ALEX

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Aucéanne MIRAMONT
Responsable adjointe laboratoire

